REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE SICAD

Guide du citoyen

Case réservée au bureau central des relations avec le citoyen
REFERENCE : Arrêté du Ministre de la santé publique du
Tel que modifié par l'arrêté du
(JORT N° du :)
Organisme : Ministère de la santé publique (la sous direction de la réglementation et du contrôle des professions de santé)
Domaine de la prestation : Activités sanitaires privées
Objet de la prestation: exploitation, extension de capacité, transformation, extension ou transfert d'un
établissement sanitaire privé
Conditions d'obtention de la prestation
La présente prestation est soumise au régime du cahier des charges.
Références législatives et / ou réglementaires
Arrêté du ministre de la santé publique du 28 mai 2001, portant approbation du cahier des charges relatif

aux établissements sanitaires privés.